



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DÉCISION DU PRESIDENT N° DEC\_26-03\_P\_P**

Convention entre le C.C.A.S. et le C.I.G  
relative aux missions du service de médecine du travail

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n° DEL 20-12) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL 20-13 du 26 juin 2020 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Considérant la nécessité d'assurer la surveillance médicale des agents du C.C.A.S. et de bénéficier de prestations et de conseils en matière d'actions en milieu professionnel par le biais d'un médecin de prévention,

Considérant la proposition de renouvellement de la convention du C.I.G Grande Couronne,

**Décide** de signer la convention ci-après annexée pour la mission de service de médecine du travail portée par le C.I.G Grande Couronne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026,

La présente décision fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

La directrice par intérim du Centre Communal d'Action Sociale, le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 13 mars 2026,

Le Président du C.C.A.S.

  
Olivier DELAPORTE



Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20260313-DEC26-03-AR  
Date de transmission : 19/03/2026  
Date de réception en Préfecture : 19/03/2016  
Date de publication : 20/03/2026